

A5c/ 1134/23

DECISION PORTANT DÉLÉGATION

LA DIRECTRICE GENERALE par intérim,

- VU le code de la santé publique,
- VU le code général de la fonction publique,
- VU l'arrêté n°2023 - 3923 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, en date du 24 juillet 2023, portant désignation de Madame Céline DUGAST comme Directrice Générale par intérim des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg à compter du 21 août 2023,
- VU la décision DG/SP A6a/766/19 du 16 octobre 2019 portant affectation de Monsieur Olivier GAK, Directeur adjoint,
- VU la décision A6a/102/21 du 22 février 2021 portant affectation de Madame Lucie CHABAGNO, Directrice adjointe,
- VU la décision A6a/1133/23 du 12 décembre 2023 portant affectation de Monsieur Franck NATALE,
- VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg au 11 décembre 2023,

DECIDE

Article 1 :

La présente décision annule et remplace la décision DG/SP A5c/607/23 en date du 21 août 2023 donnant délégation de signature.

Article 2 :

Les délégations prévues par la présente décision excluent les actes relevant d'un seul des départements de gestion suivants :

- Secrétariat général,

- Département Affaires Médicales, Recherche, Qualité,
- Département Ressources Humaines, Relations Sociales et Coordination générale des Soins,
- Département Finances, Pilotage Médico-Economique, Systèmes d'Information,
- Coordination Sites, Pôles et Proximité.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, de manière permanente, à Monsieur Olivier GAK, Directeur adjoint, Coordonnateur du Département Investissements, Logistique, Achats, Infrastructures, Travaux et Environnement pour signer, en ses lieu et place, l'ensemble des actes et décisions relatifs :

- Aux infrastructures et travaux,
- Aux achats et aux approvisionnements,
- Aux affaires logistiques,
- Aux équipements,
- Aux plateaux techniques,
- À la sécurité incendie,
- À la sécurité des personnes et des biens,
- Aux affaires domaniales,
- À la direction du site du pôle logistique,

à l'exclusion des actes d'engagement, des avenants, des commandes et des liquidations supérieurs au montant de 300 000 € (trois cent mille euros) hors taxes.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée, de manière permanente, à Madame Lucie CHABAGNO, Directrice adjointe, pour signer en ses lieu et place, l'ensemble des actes et décisions relevant de la direction des Achats, de la Logistique et des Approvisionnements, à l'exclusion des actes d'engagement, des avenants, des commandes et des liquidations supérieurs au montant de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) hors taxes.

Délégation de signature est également donnée à Madame Lucie CHABAGNO, Directrice adjointe du site du Pôle Logistique, pour signer les assignations d'agents en cas de grève pour ce qui concerne les agents affectés sur le site du Pôle Logistique.

Article 5 :

Délégation de signature est donnée, de manière permanente, à Monsieur Franck NATALE, Directeur adjoint, pour signer en ses lieu et place, l'ensemble des actes et décisions relevant de la direction des Travaux, des Infrastructures et de la Sécurité, à l'exclusion des actes d'engagement, des avenants, des commandes et des liquidations supérieurs au montant de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) hors taxes.

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Franck NATALE, Directeur adjoint chargé des Travaux, des Infrastructures et de la Sécurité, pour signer les actes relatifs aux affaires domaniales.

Article 6 :

Délégation de signature est donnée, de manière permanente, aux personnes listées dans le tableau ci-dessous, pour signer en ses lieu et place, dans les secteurs identifiés dans le même tableau, les actes d'engagement, les avenants, les commandes et les liquidations inférieurs aux montants (hors taxes) précisés dans le même tableau.

| | Secteur d'activité | Responsable de secteur | Montant plafond |
|------------------------------------|--|--|-----------------|
| PGIL | DIT Travaux courants, maintenance, fourniture ateliers, fluides | V. REBSTOCK | 4 000 € |
| | Cellule de restructuration des HUS | L. ROESSEL | 4 000 € |
| | Prévention-Sécurité Environnement | J. COULON | 4 000 € |
| | Cellule des Affaires Domaniales Etudes, procédures, travaux DNA | B. MOTTIER | 4 000 € |
| | Biomédical Equipements, maintenance & fournitures biomédicales | A. BERGERY A. PELLEGRINO L. SCHAAL | 4 000 € |
| | Direction Achats et approvisionnements Fournitures, dont fournitures en stock, fournitures médicales non stériles, laboratoire, imagerie, dentaire, prestations de service, mobiliers et équipements des services, PSL, greffons, cave | V. KLOPP | 30 000€ |
| | | R. BAILLOT A. SCHEER | 4 000 € |
| | Produits de blanchisserie | N. LEFEBVRE | 4 000 € |
| | DIT Travaux courants, maintenance, fourniture ateliers, fluides | V. REBSTOCK | 4 000 € |
| Cellule de restructuration des HUS | L. ROESSEL | 4 000 € | |

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GAK, Directeur adjoint, Coordonnateur du Département Investissements, Logistique, Achats, Infrastructures, Travaux et Environnement, délégation de signature est donnée à Madame Lucie CHABAGNO, Directrice adjointe, et à Monsieur Franck NATALE, Directeur adjoint, pour signer les actes relatifs au Département Investissements, Logistique, Achats, Infrastructures, Travaux et Environnement, dans les limites prévues à l'article 3.

Article 8 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.

Céline DUGAST
Directrice Générale p.i. des H.U.S.



Copies :

- O. GAK / L. CHABAGNO / F. NATALE
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au RAA)
- ARS DT Alsace
- TP HUS
- BAC